



Paris, le 8 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accord sur le barème des salaires minimaux des ingénieurs et cadres pour 2019 dans la métallurgie

L'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* et trois organisations syndicales de la métallurgie, la CFE-CGC, la CFDT et FO ont signé un accord national ce jour sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres.

L'accord prévoit une augmentation du barème de 2,1 %.

Pour Hubert MONGON, Délégué général de l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir*, « nous nous réjouissons de la conclusion de cet accord qui représente un signal fort des acteurs de la métallurgie de soutien du pouvoir d'achat. »

A propos de l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir*

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.

Fin juin 2017, l'UIMM a fait évoluer son identité en l'adossant à La Fabrique de l'Avenir, démarche collective des fédérations de l'industrie pour porter, auprès des Français, le message positif d'une industrie de solutions. L'UIMM La Fabrique de l'Avenir veut témoigner du rôle moteur qu'elle entend jouer au service de l'industrie et des Français.

@uimm